Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

Mme Patricia Breguet, Présidente, ouvre la séance à 20 h 01 et salue les conseillères et conseillers présents. Elle salue la presse en la personne de M. Badoux, le public et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

La Présidente prie M. Alexandre Lecourtier de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever. Assermentation. *Applaudissements.*

Mme Patricia Breguet
Je vous félicite pour votre accession au Conseil communal d'Yvonand et vous invite à prendre place dans les rangs.

2. Confirmation d'un nouveau conseiller à son poste de membre à la suppléance de la commission permanente en matière de taxes et d'impôts communaux

Monsieur Alexandre Lecourtier est confirmé à son poste de membre à la suppléance de la commission permanente en matière de taxes et d'impôts communaux pour la législature 2026-2031.

3. Appel

Nombre de conseillers présents : 40
Nombre de votants : 39
Excusés : Mmes Betschart Anne-Sophie, Billon Aurore, Méan Katia, Von Büren Sabrina, Walroff Sandra. MM. Bugnon Didier, David Gaétan, Messerli Louis, Rebeaud Mathieu, Schwab Nicolas.
Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

4. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote de l'ordre du jour tel que présenté.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 24 août 2026

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du PV tel que présenté.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

6. Communications de la Présidente

Commissions ad hoc : Je rappelle aux présidentes et présidents de commissions (ad hoc et finances) que les rapports doivent également être transmis aux responsables de groupes, soit : M. Fabien Binggeli pour l'Entente Tapasablliane ; M. Lionel Guichard pour le PLR ; M. Stéphane Gurtner pour l'UDC ; M. Nicolas Liechti pour Yvonand Demain. En plus des responsables de groupes, il est demandé de les envoyer à la Présidente, à Pauline Héritier et au greffe. Je rappelle également que les rapports doivent être envoyés une semaine avant le conseil communal, soit au maximum le lundi avant le CC pour que chaque parti puisse en prendre connaissance lors de sa séance de groupe.

Votations du 27 septembre 2026 : Je vous présente les résultats des votations d'hier, dimanche 27 septembre. Votation sur l'Initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse » : National : 70,15 % ; Cantonal : 73,02 % ; Communal : 69,89 %. Votation sur l'Initiative populaire « Pour une alimentation sûre » : National : 72,52 % ; Cantonal : 74,17 % ; Communal : 76,11 %. Votation sur l'Initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous » : Cantonal : 53,14 % ; Communal : 54,32 %.

ASIYE : Concernant les délégués pour l'ASIYE, une rectification a été faite par la secrétaire de cette même entité, qui a été validée par M. le Préfet. Au vu du nombre d'habitants Tapa-Sabllias, Yvonand doit avoir huit délégués. Actuellement, nous en avons sept : deux pour YD, deux pour l'ET, deux pour l'UDC et un pour le PLR avec un suppléant dans chaque groupe. Afin de garder une proportionnalité pour chaque parti, un délégué pour le PLR devra nous être annoncé rapidement afin que nous puissions transmettre son nom à l'ASIYE. Je laisse donc à M. Guichard le soin d'informer Pauline Héritier et moi-même leur choix pour le 2ème délégué, et cela par mail.

7. Lettres et pétitions éventuelles

J'ai reçu une invitation à l'attention des conseillers communaux pour participer au Moving Mountains Forum. La thématique aborde la mutation des territoires de montagnes à travers divers prismes, tels que l'économie, le tourisme, l'environnement, la science, les terroirs etc. Il y aura des intervenants communaux, cantonaux et des secteurs concernés. Il y a, à disposition, des codes à valider pour des prix très préférentiels pour les billets de trains. Je vous remercie de venir vers moi si cela vous intéresse. Ce forum a lieu les 7 et 8 octobre aux Diablerets.

J'ai reçu un courrier recommandé de l'Association « Préservons Mortaigue ». Je vous en donnerai lecture lorsque nous passerons au point 16, soit au préavis 2026/13.

8. Communications de la municipalité

M. Cyril Ottonin

STEP : Actuellement, les travaux principaux se déroulent sur le bâtiment SBR. On est en train d'appareiller tout l'intérieur des bassins pour le traitement biologique. Il y a également le bâtiment de relevage où l'étanchéité du toit est en train de se réaliser.

ARRIBRU : Un autre projet est le raccordement à l'ARRIBRU pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable et en défense incendie des secteurs de la Vignette et de la Rochettaz. Le tracé hydraulique est aujourd'hui complètement réalisé. On a dans cette zone une chambre de comptage qui est encore à appareiller. Il restera le raccordement électrique pour que tout cela fonctionne. Le chantier s'est bien déroulé jusqu'à aujourd'hui, parce que les conditions météo exceptionnelles ont permis de faire des fouilles sans provoquer de trop gros dégâts, surtout sur la partie de culture.

Eau potable : Il s'agit du préavis 2024/17. C'est un crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir de l'Orjalet et pour l'intégration d'un traitement pour notre eau potable. On a ici la deuxième cuve qui est toujours guidée. Nous avançons bien sur le projet. Nous sommes en train de réaliser les demandes de soumissions qui ne sont pas toujours simples. On a reçu un préavis positif de l'OFCO.

Électricité : On a à nouveau signé un contrat d'éclairage avec la Romande Énergie pour les contrôles obligatoires sur la partie électrique. On a décidé, pour les cinq ans à venir, de faire un contrôle mécanique des mâts qui n'avait, à notre connaissance, pas été réalisé, soit jamais, soit pas depuis longtemps. Si vous voyez des gens avec des machines bizarres, ce sera pour le contrôle des mâts. Le contrôle va se faire sur cinq ans, sur les 596 luminaires qu'on a dans le village.

Mme Christelle Fresneau

Crédit d'urgence Salle PAI : Nous vous informons que nous sommes contraints d'activer le crédit d'urgence imprévisible et exceptionnel pour le bâtiment PAI qui accueille notre service voirie ainsi que des locataires. En effet, à plusieurs reprises, des fuites ont été constatées, nécessitant une intervention des pompiers et plusieurs passages de notre service voirie. Nous avons reçu une offre pour un contrôle de pression sur l'ensemble du bâtiment, obligatoire tous les vingt ans, ainsi que le remplacement d'une partie des tuyauteries des sprinklers. Nous ne pouvons pas attendre jusqu'en 2027 par crainte que des dégâts interviennent chez deux locataires.

Château de Sable : Nous venons de recevoir le rapport des ingénieurs concernant la cause des infiltrations d'eau dans ce bâtiment. Je reviendrai vers vous lors du prochain conseil avec une présentation de ce rapport ainsi que le déroulement de la suite des travaux.

9. Préavis 2026/05 Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031.

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur Mme Catherine Rey

« Convoquée en séance le mercredi 9 septembre 2026 la commission composée de Mesdames Aline Wenk, Lucy Delarze, Messieurs Gabriel Wolf, Gailan Handschin et Catherine Rey, rapporteur, s'est réunie pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. La commission remercie chaleureusement Madame Laura Marques, syndique, de sa présence et des renseignements fournis. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose d'approuver le préavis 2026/05 tel que présenté. La commission apprécie que la municipalité se soit engagée à informer le conseil communal lorsqu'elle l'estime judicieux. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2026/05, dont la conclusion est :

1. D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2026 - 2031, une autorisation générale de plaider conformément à l'article 4, chiffre 8, de la Loi sur les communes et à l'article 17, chiffre 8, du règlement du Conseil communal.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2026/05 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 2026/06 Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, législature 2026-2031.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Yann Rod

« Convoquée en séance le mercredi 16 septembre à 19h30, la Commission des finances, composée de Madame Aurore Billon et de Messieurs Robert Beutler, Gabriel Wolf suppléant, en remplacement de Didier Bugnon excusé, Ivar Kjelberg, Charles Wernuss et Yann Rod s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Jean-Claude Rey était excusé. La Municipalité était représentée par Madame Laura Marques, syndique, et Monsieur Julien De Icco, municipal. La Commission des finances remercie la Municipalité pour ses explications. Le présent préavis est usuel en début de législature. Il concerne en particulier les achats et ventes de terrains de petites surfaces, notamment à l'occasion de réfections de routes nécessitant de prendre une emprise sur des terrains privés, ou de problématiques liées à la forêt. Selon les informations fournies, le montant plafond annuel de 100'000 francs n'a jamais été atteint. La Commission invite la Municipalité à lui communiquer dans les meilleurs délais les opérations effectuées dans le cadre de ce préavis, en plus de l'information faite dans le rapport annuel de gestion. La Commission a pris note que l'objet de ce préavis est indépendant d'un futur préavis sur le droit de préemption qui sera présenté par la Municipalité. La Commission des finances, à l'unanimité, recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2026/06, dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité, en application de l'article 4, chiffre 6, de la loi sur les communes du 28 février 1956, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2026 - 2031, de statuer sur les aliénations d'immeubles ou de droits réels immobiliers.
2. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2026 - 2031, de procéder à des acquisitions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, d'un montant de CHF 30'000.00 au maximum par cas, conformément aux dispositions de l'article 4, chiffres 6 et 6bis, précité.
3. D'autoriser dans ce but, la Municipalité à ouvrir un compte spécial intitulé « acquisitions d'immeubles et études diverses », dont le plafond est fixé à CHF 100'000.00 par année comptable et comptabilisé après chaque transaction.
4. Dans son rapport annuel sur la gestion, la Municipalité rendra compte des opérations traitées au bénéfice des autorisations délivrées ci-dessus.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2026/06 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis 2026/07 Octroi d'une autorisation générale d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles, législature 2026-2031.

Rapport de la commission des finances.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Yann Rod

« Convoquée en séance le mercredi 16 septembre à 19h30, la Commission des finances, composée de Madame Aurore Billon et de Messieurs Robert Beutler, Gabriel Wolf suppléant, en remplacement de Didier Bugnon excusé, Ivar Kjelberg, Charles Wernuss et Yann Rod s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Jean-Claude Rey étant excusé. La Municipalité était représentée par Madame Laura Marques, syndique, et Monsieur Julien De Icco, municipal. La Commission des finances remercie la Municipalité pour ses explications. Le présent préavis est usuel en début de

législature. Cette autorisation permet à la Municipalité d'engager sans délai des interventions dont le caractère urgent et exceptionnel ne permettrait pas d'attendre la convocation du Conseil communal. Le montant de CHF 60'000 par poste reste inchangé par rapport à la précédente législature, où il avait été porté de CHF 50'000 à CHF 60'000. La Commission invite la Municipalité à lui communiquer sans délai les interventions effectuées et les montants engagés dans le cadre de ce préavis, et d'en dresser la liste dans le rapport annuel de gestion. La Commission des finances, à l'unanimité, recommande, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Laura Marques
La municipalité souhaite amender le préavis avec un point 2 « D'informer le Conseil communal et la commission des finances en cas de dépassement imprévisible et exceptionnel d'un poste au budget », selon le souhait de la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote de l'amendement proposé par la municipalité.

2. D'informer le Conseil communal et la commission des finances en cas de dépassement imprévisible et exceptionnel d'un poste au budget.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

L'amendement est accepté à l'unanimité. L'assemblée passe au vote du préavis amendé dont les conclusions sont :

1. D'accorder à la Municipalité, la compétence financière pour la législature 2026 – 2031, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 60'000.00 par poste du budget et par an.
2. D'informer le Conseil communal et la commission des finances en cas de dépassement imprévisible et exceptionnel d'un poste au budget.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2026/07 amendé est accepté à l'unanimité.

12. Préavis 2026/08 ASIYE, péréquation financière sur les transports scolaires.

Rapport de la commission ad hoc.

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Mathieu Rebeaud

M. Mathieu Rebeaud étant excusé, c'est Mme Lucy Delarze qui va faire lecture du rapport.

« La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis 2026/08 « ASIYE, péréquation financière sur les transports scolaires » s'est réunie le mercredi 9 septembre à 19 h 30. Elle était composée de Madame Aline Wenk, Madame Lucy Delarze, Madame Cindy Djurovic, Madame Katia Méan ainsi que Monsieur Mathieu Rebeaud, rapporteur. Monsieur Julien De Icco, municipal délégué, y était présent. Il a présenté le préavis de manière détaillée, répondu aux questions et apporté les précisions nécessaires à l'examen du dossier. La commission le remercie pour la clarté et la qualité de ses explications. Au cours de ses travaux, la commission s'est notamment interrogée sur la portée concrète de la modification statutaire proposée. Les échanges ont permis de préciser que le préavis ne crée pas une nouvelle pratique, mais inscrit dans les statuts de l'ASIYE un mécanisme de rétrocession déjà largement appliqué dans les faits. La modification proposée vise ainsi à donner à cette pratique un cadre commun et durable pour l'ensemble des communes membres. Elle évite que son application puisse dépendre de décisions ponctuelles ou de changements de personnes et clarifie le principe retenu au sein de l'association. Dès lors que la rétrocession est déjà pratiquée, l'adoption du préavis n'a pas

vocation à bouleverser le fonctionnement actuel. La commission y voit avant tout la confirmation d'un principe de solidarité intercommunale et d'équité entre les communes membres. Après délibérations, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 2026/08 tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2026/08, dont la conclusion est :

1. D'approuver l'ajout de l'alinéa 2 à l'article 26 des statuts de l'ASIYE visant à intégrer le mécanisme de rétrocession du retour de péréquation des besoins structurels (élèves pondérés), pour l'établissement du budget 2027 ou dès qu'applicable, selon les modalités décrites au chapitre 4.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2026/08 est accepté à l'unanimité.

13. Préavis 2026/10 Adhésion à Police Nord Vaudois (PNV)

Dépôt.

La parole est donnée à la municipalité et à M. Marc Dumartheray et M. Jean-Pierre Blanc pour la présentation de ce préavis.

Mme Laura Marques
Ce préavis est un préavis important pour la municipalité. Il fait suite à une réflexion de fond par rapport à nos prestations en termes de sécurité sur le territoire communal. Il y a quelques mois de cela, voire même bientôt plus d'une année, la municipalité était challengée sur la fonction de la gendarmerie, son adhésion actuelle à la Police Cantonale Vaudoise. Pour cela, la municipalité s'est approchée de la Police Nord Vaudois, une association que le commandant Dumartheray vous présentera mieux que moi. On vous propose ce soir un dépôt de préavis. Le commandant Dumartheray va pouvoir présenter l'association. Il est accompagné de M. Blanc, municipal, qui pourra aussi vous apporter son expérience au sein du comité de direction de l'association et vous expliquer les enjeux et les prochaines procédures. M. Dumartheray sera également présent à la commission ad hoc pour la réflexion sur le préavis.

Présentations de MM. Marc Dumartheray et Jean-Pierre Blanc.

Mme Nicole Bachmann
En tant que Présidente de cette commission ad hoc, elle se tiendra mardi 20 octobre à une heure à définir que je vous transmettrai par mail.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le préavis est transmis à la commission ad hoc sous la présidence du PLR et à la commission des finances pour examen.

14. Préavis 2026/11 Arrêté d'imposition pour l'année 2027.

Dépôt.

La parole est donnée à la municipalité pour la présentation de ce préavis.

M. Julien De Icco
Je ne vais pas rentrer dans de longs débats, mais amener juste une précision pour cet arrêté d'imposition. L'idée, c'est de pouvoir être agile. On a un plan d'investissement plutôt ambitieux. On a beaucoup de choses à faire et à réaliser dans notre commune. Par contre, je pense que ce n'était pas tout à fait le bon moment de commencer à réviser le taux d'imposition en ne sachant pas vraiment quand tout cela va pouvoir démarrer. À titre préventif, on a choisi de rester sur la retenue, d'essayer de regarder loin devant et de garder l'agilité de pouvoir

intervenir si nécessaire en 2028. J'espère que vous apprécierez l'exhaustivité de ce rapport et au plaisir d'en débattre avec vous.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le préavis est transmis à la commission des finances pour examen.

15. Préavis 2026/12 Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré. *Dépôt.*

La parole est donnée à la municipalité pour la présentation de ce préavis.

Mme Mélina Bello
Nous déposons aujourd'hui le préavis concernant le règlement sur la protection du patrimoine arboré. Vous avez a priori toutes et tous reçu les documents donc je ne vais pas paraphraser. J'avais plutôt envie de vous partager une réflexion personnelle. Une partie d'entre nous est née dans une société où on pensait que le nourrisson ne ressentait pas la douleur. Aujourd'hui, cela nous semblerait complètement fou de pratiquer des actes médicaux sur un bébé sans anesthésie. Une grande partie d'entre nous est née dans une société où on pouvait infliger des actes barbares à des animaux sans être en souci pénalement. Et aujourd'hui, cela nous semblerait complètement fou de couper les oreilles à un chien juste pour de l'esthétique. Gandhi disait que l'on mesurait la grandeur d'un peuple à la manière dont il se comportait avec ses animaux. Aujourd'hui, j'ai presque envie d'élargir la pensée en disant que finalement la grandeur d'un peuple se mesure à son comportement vis-à-vis du vivant. Car oui, le végétal, c'est du vivant et aujourd'hui, face aux enjeux climatiques, on ne peut plus garder les yeux fermés. Il faut absolument conscientiser cette notion. Avec ce règlement, je suis convaincue que nous ouvrons le chemin pour que cela semble complètement fou à nos enfants et à nos petits-enfants que l'on puisse condamner à mort un arbre simplement parce qu'il fait de l'ombre sur notre maison. D'un point de vue légal, il y a une loi. Le canton impose des normes, et maintenant il demande aux communes d'appliquer ces normes. Le canton demande à ce que ces normes soient au minimum respectées dans ce qu'il demande, mais il laisse aussi la possibilité à chaque commune d'augmenter et de rendre plus strictes ces normes. La municipalité d'Yvonand a pris le parti de se cantonner aux normes de base. Ce soir, nous avons la chance d'avoir le responsable des espaces verts de la commune, M. Jörg. S'il y a des questions, nous pourrons y répondre plus précisément.

Mme Sandra Knispel
En consultant les documents qui ont été mis à disposition, j'ai relevé que ce nouveau règlement a pour but de protéger et assurer le développement et le renouvellement du patrimoine arboré. On a pu aussi constater qu'il y a un fonds qui est prévu dans la mise en place de ce règlement. Je m'interrogeais sur les possibilités dans le sens d'un développement du patrimoine arboré. Est-ce qu'il y a des choses qui sont envisagées par rapport à un développement ? Là on a parlé de protection principalement, de ne pas couper l'ombre qui existe dans le village. Mais est-ce qu'il y a quelque chose qui est possible avec ce règlement pour le développement du patrimoine arboré ?

M. Alexandre Jörg
Bien sûr, en arborisant et en plantant des arbres pour créer plus d'îlots de fraîcheur. On a pas mal à Yvonand de zones bétonnées qui n'ont pas d'ombre dessus et en augmentant justement cette canopée, on rafraîchirait ces zones de chaleur. Donc, le développement, oui. Et ce fonds servirait justement à planter, à entretenir tout ce patrimoine.

M. Ivar Kjelberg
J'aimerais juste savoir, de votre part, combien de législatures de notre conseil faut-il pour qu'un arbre qu'on plante aujourd'hui soit vraiment utile pour la communauté ?

M. Alexandre Jörg
Cela dépend de quel arbre on plante. Plus on plante tôt, plus on en profitera vite.

M. Ivar Kjelberg
Dix ans, vingt ans ?

M. Alexandre Jörg
Encore une fois, ça va dépendre de ce qu'on va planter, mais oui, il faut compter selon les essences dix à vingt ans. Après, un arbre fait rapidement de l'ombre et il en fait de plus en plus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le préavis est transmis à la commission ad hoc sous la présidence d'YD pour examen.

Mme Aline Wenk
Je suis Présidente de la commission, on peut se retrouver vers Mme Bello pour l'heure et le lieu du rendez-vous.

16. Préavis 2026/13 Adoption du Plan d'affectation Mortaigue et son règlement.

Dépôt.

Mme Patricia Breguet
Avant de donner la parole à la Municipalité pour la présentation de ce préavis, je rappelle que les membres du conseil communal ayant personnellement formé opposition au préavis 2026/13 et ayant des intérêts personnels ou matériels au sens de l'article 40j de la loi sur les communes, de l'article 53 de notre règlement et de l'arrêté de la CDAP du 10 avril 2025, ne peuvent pas participer aux discussions. J'invite chacune des personnes qui doivent se récuser de le faire spontanément.

Les deux conseillers concernés acceptent de se récuser. Ils demandent s'ils doivent aller dans le public. La Présidente leur dit qu'ils peuvent rester mais qu'ils ne doivent ni intervenir dans les discussions, ni dans le vote.

Mme Patricia Breguet
Ceci étant rappelé, je commence par la lecture d'un courrier reçu. « Préavis municipal n° 2026/13 - adoption du Plan d'affectation Mortaigue et son règlement : appel à la prudence et réexamen du projet. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. Nous souhaitons attirer votre attention et celle du Conseil communal sur le projet de Plan d'affectation « Mortaigue », dont l'adoption vous est prochainement proposée par la Municipalité dans son préavis n° 2026/13. Notre démarche n'est pas motivée par une opposition de principe au développement des infrastructures scolaires ou sportives à Yvonand. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés rencontrées actuellement par le site scolaire d'En Brit, de la croissance démographique attendue, du recours à des installations provisoires et de la nécessité de disposer, à terme, d'infrastructures adaptées aux besoins des élèves. Nous sommes également conscients de l'importance du FC Yvonand et, plus généralement, du rôle que jouent les associations sportives dans la vie de notre commune. La question qui se pose aujourd'hui est toutefois différente : le projet du Plan d'affectation Mortaigue, dans son dimensionnement et sous la forme qui vous est soumise, constitue-t-il réellement la réponse la plus judicieuse, la plus proportionnée et la mieux maîtrisée aux besoins identifiés ? De toute évidence non.
I. D'un projet qui « crée un potentiel », mais dont la réalisation demeure incertaine
Le préavis de la Municipalité indique lui-même que le Plan d'affectation a pour objectif de « permettre la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures et donc de créer un potentiel. Cela ne veut pas automatiquement dire que l'ensemble des infrastructures autorisées (...) vont se réaliser » (préavis, p. 6). Ainsi, l'adoption du PA « Mortaigue » ne signifie pas que l'ensemble des infrastructures autorisées seront effectivement réalisées. Cette précision est importante. Le

Conseil communal n'est donc pas appelé à se prononcer uniquement sur la réalisation définie d'un équipement scolaire présenté comme nécessaire. Il est appelé à modifier durablement l'affectation d'un secteur de 29'500 m^2 de surfaces agricoles d'assolement afin de rendre possible un programme particulièrement vaste et que nous considérons démesuré comprenant notamment deux terrains de football, un terrain D, un skatepark, un terrain multisport, seize terrains de pétanque, des vestiaires, une cantine, des locaux techniques et un parking de 68 places ! Or, plusieurs paramètres essentiels du projet ne sont pas encore définitivement arrêtés. Le préavis reconnaît expressément que, s'agissant du bruit, l'impact devra être réévalué au stade du permis de construire et que des mesures de réduction pourront, le cas échéant, aller jusqu'à la réduction ou à la suppression de certaines infrastructures (préavis, p. 5). En outre, en matière de dangers naturels, les mesures de protection ne constituent encore que des « concepts » devant être dimensionnés ultérieurement dans le cadre d'une évaluation locale de risque (préavis, p. 5). L'écoulement de l'eau, la création d'embâcle et le risque d'inondation des terrains sont de réelles problématiques qui doivent encore être étudiées. Dès lors, on peut s'interroger sur la pertinence d'affecter aujourd'hui 29'500 m^2 de surfaces d'assolement dans la perspective d'un programme dont une partie pourrait devoir être réduite, voire supprimée, au moment de sa concrétisation. Si certaines installations ne peuvent finalement pas être réalisées dans les conditions envisagées, cela signifie que la Commune aura affecté une surface considérable de terres agricoles protégées en zone d'intérêt public sans que la totalité de cette surface soit effectivement nécessaire. En d'autres termes, la Municipalité démontre dans son préavis que l'empiètement sur les SDA n'est pas nécessaire. Le principe d'une utilisation rationnelle et mesurée du territoire ainsi que le régime d'emprise sur les surfaces d'assolement devraient au contraire conduire à déterminer d'abord avec suffisamment de précision ce qui est réellement nécessaire, ce qui est réellement réalisable puis rechercher l'emprise minimale permettant de le réaliser.

II. De la distinction entre le besoin scolaire, le besoin sportif régional et de l'examen de la nécessité et du dimensionnement du projet

Selon le préavis, le fondement du projet provient des besoins scolaires (préavis, p. 11). Selon la Municipalité, l'école d'Yvonand doit augmenter ses capacités pour accueillir davantage d'élèves (préavis, p. 11). Cette présentation mérite toutefois d'être nuancée. Le besoin scolaire paraît pouvoir être identifié relativement clairement : davantage d'élèves sont attendus, le site d'En Brit arrive à saturation et des infrastructures provisoires ont dû être installées. Mais ce besoin ne permet pas, à lui seul, de justifier l'ensemble du programme prévu à Mortaigue. Entre avoir besoin d'augmenter ses capacités pour accueillir davantage d'élèves et avoir besoin précisément de deux terrains de football, d'un terrain D, de seize terrains de pétanque, d'un skatepark, d'un terrain multisport, d'une cantine, de vestiaires, d'un espace pour arbitres et d'un parking de 68 places, vous conviendrez qu'il existe une différence considérable. Le Conseil communal devrait être en mesure de comprendre comment chaque élément du programme a été dimensionné, quelle population il vise, quelle fréquence d'utilisation est prévue et quel est son coût. Cette question est d'autant plus importante que certaines infrastructures pourraient finalement être réduites ou supprimées en fonction des contraintes rencontrées au stade du permis de construire. En outre, le préavis indique lui-même que le FC Yvonand compte plus de 300 membres, principalement issus d'Yvonand et des villages de l'ASIYE, et que les installations sportives sont utilisées par l'école mais également par les associations sportives de la région (préavis, p. 3). Cette dimension régionale doit être prise en considération. Dès lors qu'une part importante des infrastructures projetées répond à des besoins qui dépassent les seules exigences scolaires et, plus largement, les besoins de la population d'Yvonand, il paraît légitime de s'interroger sur le rôle qui a été envisagé pour les communes voisines dans la définition du projet, mais également dans son financement et son exploitation à long terme. Une commune doit naturellement investir dans les infrastructures nécessaires à ses habitants. Mais lorsqu'un équipement bénéficie également à des utilisateurs provenant des communes

environnantes, il paraît légitime d'examiner si son financement et ses charges futures doivent être supportés exclusivement par les contribuables tapas-sabllias. Nous invitons donc le Conseil communal à demander des précisions sur les discussions menées avec les communes de l'ASIYE et sur les éventuelles participations financières envisagées. Nous ne contestons pas l'importance de la dimension régionale du FC Yvonand ou du sport en général. Au contraire : si le projet est réellement régional, son financement et son exploitation devraient pouvoir l'être également.

III. Du coût réel du projet

Le préavis décrit avec précision ce que la Commune souhaite permettre de construire. Il est en revanche beaucoup moins limpide sur une question qui devrait être centrale pour le Conseil communal : quel sera l'impact financier de cette décision pour la Commune ? Certes, l'adoption du PA « Mortaigue » ne constitue pas encore le vote d'un crédit de construction. Mais elle constitue une étape déterminante vers la réalisation d'un ensemble d'infrastructures publiques dont les conséquences financières seront considérables sur les finances communales. Le Conseil communal devrait donc pouvoir apprécier dans les grandes lignes, avant de créer ce « potentiel d'aménagement », non seulement le coût des investissements futurs, mais également les charges qui découleront de l'exploitation et de l'entretien de ce complexe sportif régional sur les décennies à venir. Il faudra en effet entretenir voire renouveler les terrains de football, les équipements sportifs, les installations du skatepark, les terrains de pétanque, les bâtiments, les vestiaires, la cantine, les espaces verts, le parking et les installations d'éclairage. À cela s'ajouteront les coûts liés à la gestion des eaux, notamment la création des ouvrages de rétention de 120 et 180 m^3 annoncés (préavis, p. 5), ainsi que les mesures qui pourraient devoir être prises pour assurer la protection contre les dangers naturels ou réduire les nuisances sonores. Il serait particulièrement important que le Conseil communal dispose d'une première vision du coût global du projet, de son financement et des charges annuelles qu'il entraînera pour la Commune avant de se prononcer sur l'adoption du PA « Mortaigue ». L'exemple récent d'Estavayer-le-Lac mérite à cet égard d'être mentionné. Cette Commune a soumis à sa population, à la suite d'un référendum, un crédit d'investissement de CHF 16,62 millions destiné à la réalisation d'infrastructures de football à vocation régionale, comprenant notamment trois terrains synthétiques, des vestiaires, une buvette, une salle polyvalente et des aménagements paysagers. Le projet avait été approuvé au préalable par le Conseil général, mais a finalement été refusé par la population lors de la votation du 26 avril 2026. À cet investissement s'ajoutait encore l'acquisition de terrains agricoles pour un montant de CHF 2'385'000.-. À Yvonand, la situation présente également un engagement foncier significatif : la Commune doit acquérir une surface de 33'102 m^2 de terrains agricoles pour un montant de CHF 2'525'510.-, selon un contrat de vente à terme et un droit d'emption d'ores et déjà conclus. Sans prétendre transposer directement cette situation à Yvonand, cet exemple illustre l'importance que peut prendre, pour une commune, la question du dimensionnement, du coût et du financement d'infrastructures sportives à vocation régionale. Il renforce dès lors la nécessité, dans le cas du projet Mortaigue, de disposer d'une vision suffisamment claire non seulement des besoins auxquels les infrastructures doivent répondre, mais également de leur coût global, de leurs charges futures et de la participation éventuelle des communes qui en bénéficieront. Or, en l'état, le projet municipal qui vous est soumis est cruellement lacunaire.

IV. De la circulation

Le préavis municipal présente le schéma d'accessibilité comme un moyen de réduire le trafic sur le Chemin de Brit, actuellement très sollicité (préavis, p. 5). Il est évident qu'il est nécessaire de sécuriser les déplacements des enfants et de réduire les nuisances liées au trafic. Cependant, le préavis ne donne aucune information sur les conséquences concrètes de ces mesures de fermeture et de restriction de circulation. Le projet prévoit notamment la fermeture à la circulation de certaines voies ou la limitation de leur accès, en particulier une partie du Chemin de Brit, l'Avenue des Sports, la Rue de Mortaigue et le Chemin des Saules, avec certaines

exceptions (préavis, p. 5). La fermeture ou la restriction d'une voie ne supprime pas les déplacements. Elle les reporte nécessairement sur d'autres itinéraires. Le Conseil communal devrait pouvoir connaître plus précisément sur quelles rues ce trafic sera reporté, avec quelle augmentation de charge et quelles mesures sont prévues pour éviter que les nuisances ne soient simplement déplacées d'un quartier à un autre. Cette question est d'autant plus importante que le projet prévoit parallèlement un nouveau parking de 68 places et des infrastructures sportives susceptibles d'attirer une fréquentation importante, y compris en dehors des horaires scolaires.

V. Des contraintes environnementales et naturelles

Le préavis reconnaît que le site est exposé aux dangers d'inondation et de ruissellement. Il relève également la proximité immédiate de la Menthue, dont le cordon riverain présente une fonction écologique importante et dont le secteur environnant est identifié comme présentant un potentiel écologique et paysager élevé (préavis, p. 5). Il reconnaît encore que le projet entraînera une imperméabilisation partielle des surfaces et nécessitera des ouvrages de rétention importants (préavis, p. 5). Il est donc permis de s'interroger sur l'opportunité d'adopter dès maintenant une affectation aussi large alors que des mesures déterminantes de protection devront encore être définies lors du permis de construire et qu'elles seront assurément coûteuses. Il en va de même de la protection contre le bruit et de la lumière. Comme exposé ci-avant, le préavis indique expressément que l'impact sonore devra être réévalué lors du permis et que certaines installations pourraient devoir être réduites ou supprimées. Cet aveu démontre que le projet n'est pas abouti ! Il est important que le Conseil communal ne confonde pas vitesse et précipitation. En effet, le besoin de nouvelles infrastructures scolaires est présenté comme urgent. Nous ne le contestons pas. Néanmoins, l'urgence d'agir ne signifie pas qu'il faille adopter sans réserve le premier programme sportif régional.

En d'autres termes, un besoin urgent d'infrastructures scolaires peut justifier d'agir rapidement mais ne justifie pas nécessairement de consommer 29'500 m^2 de surfaces d'assolement (!) [ndlr : 33'102 m^2 dont 3'602 m^2 en zone de transition selon le contrat de vente à terme et droit d'emption] pour la création de 16 terrains de pétanque, d'un parking de 68 places, d'un skatepark, de deux terrains de foot, d'un terrain d'entraînement et d'un terrain multisport dont le dimensionnement et la réalisation de certains éléments restent encore susceptibles d'évoluer. À cette emprise considérable sur le territoire s'ajoute une autre question essentielle : celle de l'engagement financier que représente, à terme, la réalisation, l'exploitation, l'entretien et le renouvellement de l'ensemble de ces infrastructures pour la Commune. Le Conseil communal dispose précisément de la responsabilité politique de vérifier que le projet proposé est proportionné aux besoins, financièrement soutenable et suffisamment mûr. Pour conclure, nous vous invitons Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à ne pas considérer le PA « Mortaigue » comme la conséquence automatique de besoins scolaires et sportifs dont personne ne conteste l'existence. La véritable question qui vous est soumise est celle du choix d'une solution concrète, de son ampleur, de son coût, de ses conséquences territoriales et environnementales et de son financement à long terme. Avant de permettre la transformation de 33'102 m^2 de surfaces d'assolement et d'engager la Commune sur la voie de la réalisation d'un complexe sportif plus que scolaire d'une telle ampleur, nous considérons que plusieurs éléments essentiels doivent encore être clarifiés et documentés, à savoir :

• La détermination précise des besoins scolaires et l'identification des infrastructures réellement nécessaires pour y répondre ;

• La distinction claire de la part du projet destinée à répondre aux besoins de l'école de celle qui répond aux besoins des clubs et utilisateurs sportifs régionaux ;

• La justification du dimensionnement de chacune des infrastructures projetées (y a-t-il réellement besoin de 16 terrains de pétanque ?) et la démonstration de la nécessité de leur réalisation dans leur configuration actuelle ;

• La clarification de la participation qui pourrait être attendue des communes voisines, compte tenu de la dimension régionale d'une partie des infrastructures et de leur utilisation ;
• La clarification de l'impact financier de l'opération pour la Commune d'Yvonand ;
• L'examen des conséquences des fermetures et restrictions de la circulation envisagées ;
• La justification de la nécessité de modifier dès à présent l'affectation de 29'500 m^2 de surfaces d'assolement, alors que la configuration définitive du projet, sa faisabilité concrète et le dimensionnement de certaines de ses composantes essentielles ne sont pas établis.
Pour tous ces motifs, nous invitons en conséquence respectueusement le Conseil communal à ne pas adopter le Plan d'affectation « Mortaigue » et son règlement, et à demander à la Municipalité de réexaminer le projet afin d'apporter les précisions nécessaires, notamment en matière de dimensionnement, de financement, de mobilité, d'environnement et de répartition des charges entre les communes concernées. Nous vous invitons enfin, Madame la Présidente, à bien vouloir donner lecture de la présente lettre à l'ensemble du Conseil communal et à remettre une copie de la présente à chaque conseillère/conseiller communal(e) qui souhaiterait en disposer. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée. Comité Association Préservons Mortaigue : Christian Koechli ; François Noble ; Catherine Rey ; Jean-Charles Zufferey ; Kewin Schneider. »

Je laisse à présent la parole à la municipalité.

Mme Hanna Sulzmann
La municipalité dépose ce soir ce préavis et vous propose d'adopter le plan d'affectation « Mortaigue » et son règlement. Ce soir, je suis accompagnée de Valentine Rais, qui est notre urbaniste mandatée dans la commune, qui va vous expliquer toutes les démarches et ce qui a mené la municipalité à vous proposer ce préavis. En amont, j'aimerais vous faire deux compléments. On n'a pas intégré au préavis le rapport des archéologues. Pourquoi ? Parce que cet été, vous le savez, a été très sec et ils étaient très contents et ils ont fait beaucoup de fouilles donc ils n'ont pas fait la partie administrative. Par contre, une délégation de la municipalité a pu discuter avec le département en charge de l'archéologie qui nous a donné leur feu vert. Rien n'a été constaté durant les sondages. Par contre, la villa se trouve bien là où elle est, où on sait qu'elle se trouve. Il était prévu qu'une partie du parking se situe à cet endroit. Il sera décalé et il y aura possibilité de végétaliser cette partie et donc de répondre à la partie bruit qui a été avancée par les opposants. Un autre complément que je peux également vous faire suite à la lecture du courrier. Les infrastructures ont été budgétisées dans le plan des investissements. Cela a été budgétisé à trois millions. La municipalité est en train d'affiner. Ainsi vous avez aussi la fourchette des montants des infrastructures. Je passe la parole à Mme Rais qui va vous présenter le cheminement qui a mené la municipalité à déposer le préavis.

Présentation de Mme Valentine Rais

Mme Sarah Challandes
Où et comment seront remplacées les surfaces d'assolement ?

Mme Valentine Rais
Les SDA, pour les personnes qui ne connaissent pas, ce sont les surfaces d'assolement. Ce sont les terres agricoles les plus nourricières de la Suisse et elles doivent être préservées au maximum. Il y a des conditions très strictes dans le canton de Vaud qui permettent d'empiéter sur ces SDA. Dans le cas d'aujourd'hui, c'est que Mortaigue y répond. C'est un projet scolaire et on a le droit d'empiéter dessus pour cette raison. Il faut savoir qu'on a eu plusieurs coordinations avec le canton, il est tout à fait au courant de cette situation et il soutient ce projet malgré qu'on puisse dire qu'il empiète sur les SDA. Aujourd'hui, on ne parle pas forcément de

prendre X m^2 de SDA et de les replacer plus loin. Il n'y a pas cette politique aujourd'hui. On fait un empiétement et ce qu'il faut savoir c'est que le dossier, si vous l'adoptez au prochain conseil, va être mis en concurrence avec d'autres projets qui empiètent sur les SDA à l'échelle du canton et il y aura une priorisation par le canton. Ça veut dire que pas tous les projets qui sont sur les SDA malgré qu'ils répondent aux critères peuvent être acceptés. Chaque projet va être un peu en compétition et chaque département va devoir valoriser son projet et justifier son emprise.

Mme Aline Wenk

Plus que des questions, elles ne s'adressent pas forcément aux planificateurs, mais plus à nos politiques municipales. Ça fait cinq ans que je suis au conseil et ça fait cinq ans qu'on me dit « l'école ne peut pas se construire parce qu'il nous faut des terrains de foot ». La réalité, c'est que les terrains de foot, on n'en a pas besoin, c'est le FC qui en a besoin. On en a besoin d'un pour l'école. J'aurais voulu voir la variante où on ne construit pas de complexe scolaire et on essaie de faire entrer tout le programme scolaire sur l'endroit existant. Pas parce que je ne veux pas de terrain de foot, mais parce que j'aimerais qu'on le dissocie. J'aimerais qu'on dissocie les coûts, j'aimerais qu'on dissocie les agendas parce que j'ai l'impression que c'était un argument pour faire passer le projet auprès du canton et maintenant on essaie de nous le faire passer aussi. Mais ça reste que je n'ai pas l'impression qu'ils sont liés. J'ai voté oui il y a une année pour acheter des terrains et quelques semaines après j'ai discuté avec une enseignante qui m'a dit qu'ils n'utilisaient absolument pas les terrains car ils étaient à l'usage quasi unique du FC Club et puis que, même s'ils en avaient l'usage, ils ne l'utiliseraient pas. Ça remet un peu la question : est-ce que c'est vraiment une urgence scolaire ? Ou c'est l'envie d'absolument maintenir des terrains pour le FC Club coûte que coûte, quitte à retarder déjà depuis cinq ans, voire plus, un complexe scolaire qui a besoin de se construire ? Moi j'aimerais bien qu'on me prouve qu'on a absolument besoin, qu'on fasse des variantes où le FC Club n'est plus là et qu'on différencie ces coûts. Et puis quand on différencie ces coûts, qui paye ? Est-ce que c'est le FC Club par ses locations ? Est-ce que c'est l'ASIYE ? Est-ce qu'il y a le canton qui peut aider ? Toutes ces choses me paraissent importantes. La deuxième partie, c'est qui l'utilise vraiment. Je nommais le fait que le FC Club l'utilise majoritairement, voire uniquement les terrains de sport actuels, il va continuer à grandir et ça va être sans doute la suite logique. Le règlement autorise, je crois, typiquement les clôtures. Est-ce que ce terrain sera clôturé ? Impossible d'utiliser pour les habitants hors des horaires d'entraînements ? Est-ce que ce sera vraiment possible pour le complexe scolaire de l'utiliser ? Il y a une buvette à l'usage unique du FC Club, si je l'ai bien compris. Il y a des places de parking qui ne sont pas pour l'école et qui seront contrôlées afin qu'elles ne soient pas utilisées pour l'école, si j'ai bien compris le règlement. Est-ce qu'on laisse la place aux autres associations ? Est-ce qu'on laisse la place aux habitants qui ne font pas partie des associations et de l'école ? Ou bien c'est une sorte de monopole ? Il faut comprendre que je suis aussi convaincue de l'importance du FC Yvonand, de son rôle social, de son rôle sportif, mais j'aimerais qu'on les dissocie, qu'on me l'explique clairement, qu'on me présente des règlements d'utilisation qui garantissent que l'école utilisera vraiment les terrains et que les habitants auront aussi accès à ces terrains et quels clubs ? Ça serait aussi l'occasion de voir ce que la commune d'Yvonand a investi ces dernières années pour le FC Club en comparaison aux autres clubs, le club d'échecs qui aimerait se former, et puis le tennis, combien il a eu d'argent, et puis la gymnastique, combien ils ont eu d'argent. Comment est-ce qu'ils sont finalement portés par la commune et à quel montant par utilisateur ou par sportif ? Qu'est-ce que nous coûte un tennisman, qu'est-ce que nous coûte un footballeur ? Et tout ça me permettra, je pense, de voter. Mais là, en l'état actuel, j'ai l'impression de ne pas avoir assez d'éléments.

Mme Laura Marques

Je ne sais pas trop par où commencer. Il y a eu pas mal de sujets, pas mal de questions. Je vais peut-être déjà faire un commentaire tout à fait personnel sur la lettre reçue. Je pense que ce n'est

plus une rumeur. Je pense qu'effectivement la mise en place d'un projet, c'est bien concret cette fois. Je pense qu'on n'est plus à trois à quatre ans d'études. Si on vous entend, si on écoute les doléances des plaignants, on arrive à huit à dix ans d'études pour un projet. Je n'en suis que navrée et je pense qu'une législature ça ne suffit plus, deux a priori plus non plus. C'est épuisant, je ne vous cache pas, c'est fatiguant. On a juste envie de développer du scolaire, oui quand même, oui du sport, certes des terrains de sport, de foot, mais qui sont effectivement dans le but de faire la promotion d'activités extérieures. Et je pense qu'en 2026, c'est quand même une nécessité de pouvoir proposer à des jeunes, à des enfants de faire du sport à l'extérieur. Voilà, ça c'est mon ressenti personnel. Je vais prendre l'exemple de la STEP. En 2012, Yvonand, la commune, la municipalité a accepté plus de 800 nouveaux habitants dans le quartier En Brit. Je pense que ça c'est le point de départ de beaucoup de soucis, qu'on n'avait peut-être encore pas à notre connaissance. La STEP, c'est la même problématique. Le village était surdimensionné, trop d'eaux usées, trop de pipis, trop de cacas, trop d'eaux pluviales. On fait quoi ? Et là, on réfléchit à trouver des solutions parce que concrètement, l'eau usée de tous nos citoyens part directement au lac. Comment y répondre ? On essaie de mettre sur pied un projet, on va évaluer des variantes. Est-ce qu'on se raccorde à Estavayer, à Yverdon ? On a évalué plusieurs pistes, mes prédécesseurs, moi-même. Jusqu'à arriver à la constatation que finalement, la STEP, le plus simple sera de la réhabiliter nous-mêmes et de trouver des solutions. En commission ad hoc, vous savez ce qu'on nous a dit ? Est-ce que vous êtes sûrs que le dimensionnement futur de la STEP peut accueillir de prochains habitants ? Donc ne pas répondre uniquement aux besoins actuels, mais d'anticiper le futur ? Oui, c'est ce qu'on a fait. On a imaginé une STEP qui pouvait répondre dans le futur à l'accueil d'autres villages, d'autres citoyens, d'autres familles, d'autres personnes. Finalement on est à bout touchant de ce projet et je crois qu'on est assez contents. Vous savez le coût de la STEP ? Qui le sait ? On pose beaucoup de questions sur Mortaigue mais je pense que personne n'arrive à me sortir le coût du préavis : 8,8 millions. Bravo pour ceux qui y arrivent. 8,8 millions pour une STEP, traiter du pipi, du caca et des eaux pour ne pas qu'elles partent au lac. Alors oui, tout à fait, je suis la première convaincue, c'était nécessaire et on s'y engage et on le fait. Les coûts d'exploitation au moment du vote du préavis n'étaient pas définis. Je crois que personne n'a encore posé la question de combien cela allait coûter dans le futur. Personne. Je crois honnêtement que les besoins scolaires - mes enfants ont sept et dix ans, pour ceux qui se posent la question - je pense qu'ils ne vont pas forcément en profiter. Je ne sais pas si d'autres enfants, petits-enfants, et je vous le souhaite, pourront profiter d'infrastructures, mais je crois simplement qu'en tant que commune, c'est notre devoir de pouvoir proposer des infrastructures qui suivent les besoins de la population. La population, elle a des gens qui font du sport. Oui, je reprends Madame Wenk, les terrains seraient ouverts évidemment à tout un chacun. Le but, ce n'est pas de clôturer pour qu'uniquement le FC puisse y avoir accès. Je rebondis aussi sur la question du nombre de terrains. Il y en a un qui est dédié au scolaire, un entier. Imaginons le scénario maintenant où on se dit, comme proposé, on vire le terrain de foot, parlons crûment, et on développe le scolaire. Où est le terrain de sport qui est associé à l'école ? Qu'on doit mettre. Où ? J'entends les critiques, mais j'adorerais avoir les solutions.

Mme Aline Wenk
Je n'ai pas de solution. Mais est-ce que vous avez fait l'exercice de voir tout le programme sur le plan et de dire que ça ne fonctionne pas ?

Mme Laura Marques
Ça ne fonctionne pas.

Mme Aline Wenk
Avez-vous fait l'exercice de dire « voilà ce que ça nous coûterait s'il n'y avait pas le FC Club » ? Et du coup ça c'est le coût qui appartient à l'école et s'il y a le FC Club et qu'il y a leurs besoins, ça c'est les coûts qui appartiennent au soutien au FC Club ?

Mme Laura Marques
Non, on n'a pas fait l'exercice parce qu'on est partis du principe qu'on avait cette opportunité, on la voit toujours comme ça je crois, de pouvoir défendre les intérêts de nos citoyens en développant ce site scolaire qui, j'en reste convaincue, est légitime et cohérent. On a un site scolaire qui se développerait sur un seul site, on a des surfaces sportives qui seraient juste de l'autre côté de la Menthue, on a pris en considération toutes les sensibilités demandées du canton, on va l'arborer, on va lui mettre du végétal, il n'est pas surdimensionné et tout cela fait que c'est un projet qui est cohérent.

Mme Aline Wenk
Je ne remettais pas en question la cohérence du projet, je remettais en fait en question le fait de cacher un projet derrière un autre. Il y a une obligation de la part de la commune de s'occuper de son école. Il n'y a pas d'obligation de la part de la commune de dépenser pour les associations. De ne pas distinguer les choses, je trouve que c'est flou et ça donne l'impression qu'on a urgence et obligation de faire des terrains de sport auxquels on n'a pas obligation et urgence. C'était juste cette impression-là. C'est une question présentée et c'est des informations qui manquent à mon sens pour comprendre où on investit nous en tant que commune, pour quelles associations.

Mme Laura Marques
On clarifiera du mieux qu'on peut, d'ici la commission ad hoc, et on précisera certaines choses.

Mme Lucy Delarze
Moi, j'ai juste une question de compréhension entre deux préavis qui sont déposés ce soir et je pense que c'est moi qui ai mal compris. Dans ce préavis-là, on parle de 29 salles de classe, nouvelles salles de classe à créer. Dans le préavis sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2027, il est mentionné vers la fin de la page 7, l'agrandissement du site scolaire avec la création d'une dizaine de classes ainsi que des locaux de l'UAPE, d'une cantine et divers locaux annexes. Là, il est fait mention d'une dizaine de classes. Et il est aussi fait mention dans la page d'après que le coût du projet scolaire a été revu à environ 15 millions au total au lieu des quelques 20 millions, eux-mêmes déduits d'une enveloppe de 28 millions. Apparemment, le projet scolaire coûtera moins cher que ce qui était envisagé il y a cinq ans. De ce que je comprends, c'est parce que le nombre de classes nécessaires n'est plus aussi élevé que ce qui était identifié à l'époque. Du coup, je me perds un peu sur le nombre de classes réelles nécessaires en plus.

M. Julien De Icco
Je voulais volontiers prendre la parole pour tellement d'autres éléments en l'occurrence. Oui, je suis aussi vice-président de l'ASIYE et du RYMAJE. Je représente aussi les intérêts de l'association interscolaire, de l'accueil de la petite enfance, entre autres. C'est vrai qu'aujourd'hui, on réétudie les données qui sont à notre disposition, qu'on reçoit sur la manière dont on veut développer l'école, la manière dont on doit développer l'école. Puis ça me fait rire parce que quand je suis arrivé ici, je critiquais pas mal, avant d'arriver parmi vous, parmi nous, je critiquais pas mal les process en place, le fait qu'on avait toujours un train de retard. Et c'est vrai on a toujours un train de retard. On m'expliquait gentiment que le temps que les choses se dessinent et qu'on les mette en perspective et qu'on arrive à faire passer les choses, vu qu'on avait dix ans de retard, il fallait tout recommencer les études donc à chaque fois qu'on finit un projet, on est déjà dans le jus. C'est vrai qu'aujourd'hui, on a des chiffres qui viennent un peu en opposition avec ce qu'on a pu recevoir dans les précédentes années. Il n'en est pas moins

que, même si ces chiffres viennent en opposition, on a quand même toujours un besoin avéré. Je crois que si certains d'entre vous fréquentent un peu le quartier de Brit ici, est-ce que vous avez l'habitude de passer là derrière ? Est-ce que vous avez vu cette alignée de containers ? Accessoirement, je ne sais pas, je me demande si les opposants les ont vus. Mes enfants, ils ont 19, 16 et 10 ans, je crois qu'ils ont toujours vu ça. Mes deux grands sont sortis du cercle scolaire mais ils ont toujours vu ça. L'idée, c'est de se dire que ces bâtiments-là, qui sont là derrière, qui sont du provisoire, du provisoire qui dure longtemps, ce serait de les transformer pour en faire du dur. Je ne sais pas ce que vous en pensez. Je gère aussi les finances de la commune, gérer c'est un bien grand mot, je surveille les finances communales et je m'inquiète un peu de ce qu'il adviendra. Vous avez une idée de combien de temps on a payé déjà les bâtiments scolaires avec les locations de ces trucs, là derrière ? Vous savez ça ? Vous avez une petite idée ? Peu importe, ça fait déjà un certain temps que…

M. Alexandre Lecourtier
Tu as une idée ? Parce qu'une bonne partie d'entre eux ont été achetés donc ils sont largement amortis.

M. Julien De Icco
Non, ils ne sont pas achetés. Je te remercie pour ton intervention, mais non, ils ne sont pas achetés, ils…

M. Alexandre Lecourtier
Ceux-là, les premiers, ont été achetés. Oui, oui, je le sais, c'est moi qui les ai construits. Je peux dire qu'ils ont été achetés et ils sont amortis.

M. Julien De Icco
Je te remercie, ça tombe bien, comme ça tu pourras m'expliquer comment on fera pour la partie qui va augmenter de 20 % à partir de juillet 2027, s'ils sont à nous, est-ce qu'on se facture à nous-mêmes ? Tout ça pour dire qu'effectivement, on a un besoin du scolaire, ça c'est une chose. Il n'en est pas moins qu'aujourd'hui, ne serait-ce qu'en remplaçant les containers qui sont là, on est déjà en dérogation de surface de préau. Ce qu'il faut savoir, c'est que les enfants, ils ont besoin d'une certaine surface pour pouvoir s'épanouir dans une cour d'école. C'est le canton qui dit quelle surface ils doivent avoir et, en l'occurrence, le canton a déterminé que nos enfants n'avaient pas la place nécessaire, à ce stade. Donc oui, aujourd'hui, on peut remplacer que ces bâtiments-là, ne serait-ce que par un bâtiment là devant. Il n'en est pas moins que nos gamins n'auront toujours pas assez de place vis-à-vis des normes cantonales. Je parle de normes cantonales. On peut critiquer les normes, il n'en est pas moins qu'il y a des normes, qu'on se doit de les respecter et que ça fait un certain temps déjà qu'on est en dérogation sur ces aspects-là. Et puis, je dois quand même avouer que je suis assez choqué de la question de se dire « supprimons finalement ce terrain de sport et agrandissons le scolaire là-bas ». Allons expliquer à 300 personnes qui se réunissent tous les week-ends à un endroit pour se rencontrer, pour faire autre chose que d'aller fumer des clopes et je ne sais pas quoi encore à la gare, allons leur expliquer en fait que finalement, ça ne nous arrangeait pas d'aller faire ça là-bas. Finalement, on est tous pareils : moi, si je pouvais aujourd'hui faire détruire la route cantonale qui passe devant chez moi, je le ferais. Franchement, ça me saoule : à 18h, quand je bois l'apéro sur ma terrasse, toutes ces voitures qui passent devant, ça me gonfle. Si je pouvais m'opposer à ça, franchement, ce serait top. Après, pour l'intérêt de qui ? Le mien ? le mien uniquement ? Et l'intérêt des autres ? On est là pourquoi, en fait ? Je ne sais pas, il faut juste se poser des questions. Oui, on contrôle les coûts, oui on essaie de maîtriser les finances, oui ces analyses ont été faites vu qu'il y a toutes ces questions qui sont revenues, oui on n'augmente pas les impôts en 2027, faut croire que ça joue et que ça va le faire. Mais je vous remercie pour vos préoccupations. Pour le reste, posez-vous juste la question : qu'est-ce que vous voulez offrir à nos gamins ? En l'occurrence ceux qui sont dans les containers, la manière dans laquelle on

veut développer les choses. Et qu'est-ce qu'on envoie comme message si on dit qu'aujourd'hui, finalement, le sport, le foot - c'est quand même le sport le plus populaire, on peut le voir comme ça ou non, peu importe - mais si on envoie péter 300 membres en leur disant que ça n'arrangeait pas les gens de l'autre côté là-bas.

M. Alexandre Lecourtier
Je crois que le débat dérape un petit peu et qu'on part sur une opposition entre le bien-fondé d'une surface sportive, qui n'est vraiment absolument pas remise en cause par personne, et sur la réalité et le concept qui nous sont proposés par la municipalité à l'heure actuelle. Je vais répondre à la question que je vous ai posée. Quand on parle de la surface qui était à disposition, si on parle du PUB, la surface PUB est une surface à haute densité. Qui dit haute densité dit possibilité de pouvoir construire jusqu'à un, deux, trois, quatre, cinq étages qui correspondent aux deux bâtiments qui sont là. Donc, ça c'est une possibilité. La municipalité s'entête à vouloir construire et réaliser un projet scolaire en densifiant le site qui est déjà existant et en supprimant le terrain de football. Qui dit supprimer le terrain de football nous oblige à construire, à acheter des terres agricoles, vraiment dommage, les meilleures terres agricoles de la commune, pour y construire des terrains de football en plastique. La question n'est pas de dire : est-il pertinent de construire des terrains de foot ? La réponse est oui. La question est de se dire : est-il pertinent de construire là où vous voulez le faire ?

M. Florian Binggeli
J'étais encore dimanche à Etoy, à un concours de Gym. Ils ont réussi dans cette commune de 3000 habitants, environ comme notre commune, à faire un magnifique complexe sportif, avec terrain de foot, salle de gym, un collège, un terrain de tennis, un skatepark, tout ce qu'on aimerait, en dehors du village, en contrebas du village. Je pense qu'il crée peu de nuisances sur la population et tout est réuni sur le même site. Je pense aussi qu'on a peut-être des possibilités de faire mieux à Yvonand que de vouloir s'entêter à s'enfermer, aux abords des habitations, avec les nuisances qui vont être créées à long terme.

Mme Valentine Rais
Dans ce projet-là, il y a la partie qui est sur la zone à bâtir et puis la partie au sud qui accueille des terrains de foot. Effectivement, on crée de la zone à bâtir, mais ce qu'il faut savoir c'est que la zone à bâtir on ne peut pas la créer n'importe où, elle doit être accolée à de la zone à bâtir existante. On ne peut pas se dire qu'on veut déplacer ces terrains de sport à une certaine distance du centre-villageois parce que ça ne sera pas autorisé au niveau de la LAT.

M. Florian Binggeli
Pourquoi ce n'est pas autorisé chez nous si ça l'est, par exemple, dans d'autres communes ? Ou c'était le cas avant et ça ne l'est plus aujourd'hui ? Mais voilà, au niveau des nuisances, je pense que le problème est réel. Si c'est pour faire ce qu'on a fait avec la Sablliane, d'avoir des restrictions d'usage, à mon avis, ce n'est pas la bonne solution.

Mme Valentine Rais
Je pense que pour le cas à Etoy que vous avez mentionné, il y a peut-être d'autres conditions dont on n'a pas connaissance aujourd'hui qui permettent de créer ce projet là-bas.

M. Florian Binggeli
Peut-être qu'on peut exploiter aussi ces exemples dans d'autres villages et chercher comment ils ont réussi à le faire, et pourquoi nous on ne pourrait pas y arriver.

Mme Valentine Rais
Ce qu'il faut savoir également, c'est que l'ensemble des terres agricoles que vous voyez sont en SDA. De toute façon cette question de SDA va être dans toutes les situations. Il y a aussi cette notion de distance et d'être accolé à la zone à bâtir existante.

M. Thierry Genillod
Si j'ose rebondir sur l'exemple d'Etoy, j'y ai été dernièrement car ma fille y a fait un tournoi de volley là-bas et j'y étais aussi il y a fort longtemps, premier ou deuxième cours de répète. Ça date. Il n'y avait pas tout le site, il y avait juste une salle de gym avec un abri PC, je ne peux pas dire s'il y avait encore une école. Mais ça fait longtemps qu'ils avaient déjà dédié cette zone-là, donc ce n'est vraiment pas du tout le même exemple que nous.

M. Florian Binggeli
La situation n'est pas la même, mais je pense que dans les attentes de la majorité de la population, ce cas-là y répondrait.

M. Thierry Genillod
Actuellement, comme Mme Rais a précisé, on ne peut plus décentrer les choses.

Mme Valentine Rais
Là, la zone à bâtir était déjà existante puisqu'ils ont fait avec ce qu'ils avaient. Là, aujourd'hui, à Yvonand, ce n'est pas possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Ce préavis est transmis à la commission ad hoc sous la présidence de l'UDC, pour examen.

17. Préavis 2026/14 Octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions immobilières.

Dépôt.

Le préavis a été retiré par la municipalité.

18. Divers et propositions individuelles

M. Thierry Genillod
Pour être en adéquation avec un des sujets votés ce soir et l'amendement, je vous donne l'information pour ceux qui ne l'auraient pas encore eue. J'ai pu acheter un tracteur d'occasion pour le service de voirie qui cochait tous les critères. Le tracteur est actuellement en service voirie et je reviendrai vers vous l'année prochaine pour prévoir l'équipement qui va avec ce tracteur pour qu'il soit pleinement opérationnel et pour diminuer de nombreuses heures de travail manuel à notre service de voirie qui m'a relevé plusieurs fois que les heures de débroussailleuses devenaient quelque chose d'assez conséquent. C'est une chose que je peux rejoindre complètement et quelque chose que je remarquais en tant que citoyen de notre commune. Je trouvais qu'il y avait quand même une meilleure façon de le faire. Cet achat entre dans le critère de mesures exceptionnelles parce que vraiment le tracteur était à disposition à ce moment-là et je n'avais pas vu d'autres occasions de ce même style.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.
Absent : -

La séance du conseil est close à 22 h 22. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 9 novembre 2026 à 20 h 00 au forum. La Présidente remercie les conseillères et conseillers de leur attention.

La Présidente
Patricia Breguet

CONSEIL COMMUNAL YVONAND

La Secrétaire
Pauline Héritier